

Commune de
SAINTE MARIE DU LAC NUISEMENT
LISTE DES DELIBERATIONS DU 05 AVRIL 2024

Par suite d'une convocation en date du 14 mars 2024, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie le 05 avril 2024, à 18 heures 30, sous la présidence de M. Alain BOUCHE, Maire

Etaient présents :

Alain BOUCHE, Yannick CELLIER, Jean Marie CHOLLIER, Marie-Claire LETELLIER, Mme Carine APPERT RAULIN, Estelle JEANSON, Aubin DESANLIS, Anne BEZELIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Absent représenté : Luc JENNEPIN représenté par Anne BEZELIN

Absent :

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire au sein du conseil.

Mme Carine APPERT RAULIN est désignée pour remplir cette fonction

.....

N° 12-2024	Vote du compte de gestion 2023 budget commune	Approuvée à 9 voix pour
N° 13-2024	Vote du compte administratif 2023 budget commune	Approuvée à 8 voix pour
N° 14-2024	Vote du compte de gestion 2023 budget eau	Approuvée à 9 voix pour
N° 15-2024	Vote du compte administratif 2023 budget eau	Approuvée à 8 voix pour
N° 16-2024	Affectation du résultat de l'exercice 2023	Approuvée à 9 voix pour
N° 17-2024	Vote des participations et subventions 2024	Approuvée à 9 voix pour
N° 18-2024	Vote des taux communaux d'imposition pour l'année 2024	Approuvée à 9 voix pour
N° 19-2024	Vote du budget primitif 2024 : budget eau Dépenses/recettes fonctionnement : 100 735.27 € Dépenses/recettes investissement : 120 399.84 €	Approuvée à 9 voix pour
N° 20-2024	Vote du budget primitif 2024 : budget commune Dépenses/recettes fonctionnement : 213 450.94 € Dépenses /recettes investissement : 338 838.13 €	Approuvée à 9 voix pour
N° 21-2024	Refus du transfert du pouvoir de police de la Publicité au Président de l'EPCI	Approuvée à 9 voix pour
N° 22-2024	Participation financière de la commune à la destruction des nids de frelons asiatiques	Approuvée à 9 voix pour

Sainte Marie du Lac Nuisement,
le 07 février 2024

Le Maire,
Alain BOUCHE

